

RAPPORT N° 95/1-27  
au Conseil Municipal

OBJET

**AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC  
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'A.D.P.E.**

**EQUIPEMENT ET UTILISATION DES SALLES E ET F  
DU HALL C**

Par Délibération n° 94/6-54 du 24 septembre 1994 du Conseil Municipal, vous avez confié à l'A.D.P.E. la délégation de service public de promotion économique.

Depuis peu, les travaux de construction du nouveau Hall C (ex "bulle") de cet équipement ont été menés à terme.

Deux nouvelles salles (E et F) sont été mises en service dans ce nouveau Hall.

Outre des occupations liées aux activités courantes du parc des Expositions (salons, congrès, etc...), ces salles selon l'Article 4-6 de la convention de délégation de service public, ont pour objet supplémentaire de "satisfaire les besoins en animation à caractère social (événements familiaux) du quartier".

Cette convention prévoyait que des conditions préférentielles traduiraient ce choix.

La grille tarifaire d'utilisation du Parc des Expositions pour 1995 a été votée par Délibération n° 94/8-31 du 10 décembre 1994.

L'équipement de ces salles (mobilier, vaisselle, matériel de cuisine) a été financé sur des crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune pour 1995.

En conséquence, je vous demande de valider le contenu de l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public joint à la présente ; cet avenant :

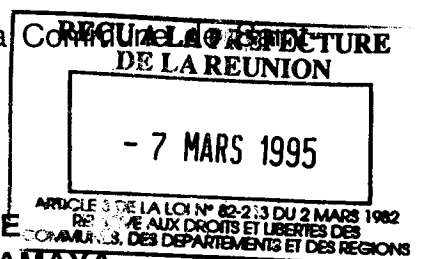
- fixe les conditions d'utilisation sociale et de tarifs préférentiels des salles E et F ;
- détermine les matériels et mobiliers communaux mis à disposition de l'A.D.P.E. pour équiper ces salles.

Je vous demande également de m'autoriser à signer, pour la Commune de Saint-Denis, cet avenant avec l'A.D.P.E.

je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 95/1-27**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du samedi 25 février 1995**

**OBJET**

**AVENANT A LA CONVENTION DE SERVICE PUBLIC**  
**ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET L'A.D.P.E.**

**EQUIPEMENT ET UTILISATION DES SALLES E ET F**  
**DU HALL C**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 95/1-27 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions, Solidarité, Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1 :**

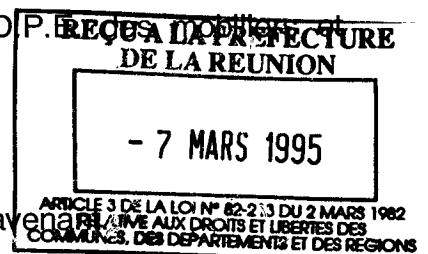
Approuve les termes du Rapport et de l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public entre la Commune de Saint-Denis et l'A.D.P.E. ; de ce fait :

- Approuve les tarifs d'utilisation sociale des salles E et F du Hall C du Parc des Expositions modifiant et précisant ceux arrêtés pour 1995 par la Délibération du Conseil Municipal 94/8-31 du 10 décembre 1994 ;

- Approuve la mise à disposition par la Commune à l'A.D.P.E. de tous les matériels équipant les salles E et F ;

**ARTICLE 2 :**

Autorise le Maire à signer cet avenant sous forme de premier avenant



Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 03 MARS 1995



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

**A.D.P.E**  
**DIRECTION GENERALE**

**COMMUNE DE SAINT-DENIS**  
**DIRECTION GESTION DELEGUEE**

## **AVENANT N°2**

### **A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ENTRE L'ADPE ET LA COMMUNE DE SAINT DENIS :**

#### **UTILISATION SOCIALE DES SALLES E ET F DU HALL C DU PARC DES EXPOSITIONS**

#### **ENTRE**

La Commune de Saint-Denis, représentée par Monsieur Michel TAMAYA, Maire, agissant es qualité, ci-après désignée par les termes « La Commune » ou « La Collectivité », d'une part,

#### **ET**

L'Association Dionysienne de Promotion Economique, Association de type Loi de 1901 ayant son siège social à Saint-Denis, Parc des Expositions et des Congrès, 1 rue du Karting - BP 287 - ZI du Chaudron - 97494 SAINT CLOTILDE CEDEX, représentée par Monsieur Dominique RIVIERE, Vice-Président-Délégué, en application d'une délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 1995, d'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 :**

##### ***CONDITION D'UTILISATION ET TARIFS :***

Conformément à l'article 4-6 de la convention de délégation de Service Public passée entre l'A.D.P.E. et la Commune de Saint-Denis, les salles E et F du nouveau Hall C du Parc des Expositions peuvent également recevoir des utilisations à caractère social.

Ces utilisations à caractère social sont alors déterminés comme suit :

- utilisateurs : familles défavorisées (indigence ou bénéficiaire de l'aide sociale...) du quartier du Chaudron ou, à défaut des autres secteurs de la ville ;
- utilisations : événements familiaux (fiançailles, mariages, baptêmes...) à accès non lucratif ;
- Modalités pratiques d'utilisation : selon règlement particulier et convention établie par l'A.D.P.E. gestionnaire ;
- Tarifs : par modification et complément des dispositions de la grille tarifaire relatives aux « occupations familiales » des salles E et F arrêtées par la délibération n ° 94/8-31 du 10 décembre 1994, le nouveau tarif de location de ces salles équipées pour occupations familiales à caractère social pour 1995 est le suivant ; par occupation par jour :

<b><u>TTC</u> :</b>	Salle E :	1 700 F
	Salle F :	1 400 F
	Salles E et F :	2 200 F

**CAUTION :** 2 500 F

**ARTICLE 2 :**

**MISE A DISPOSITION DU MATERIEL COMMUNAL :**

Pour l'utilisation des salles E et F du Parc des Expositions, la Commune de Saint-Denis a acquis des matériels et mobiliers dont la liste est jointe à la présente ; ce matériel est mis à disposition de l'A.D.P.E. selon les conditions d'utilisation et de remplacement générales prévues par l'article 6 de la convention de délégation de service public conclue entre l'A.D.P.E. et la Mairie de Saint-Denis.

S'il advenait que les conditions spécifiques de cette destination des salles E et F nécessitent des conditions d'utilisation particulières, un nouvel avenant serait élaboré.

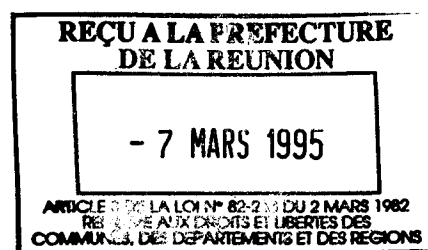
**ARTICLE 3 :**

L'utilisation de ces salles E et F à vocation sociale fera l'objet d'une présentation identifiée dans le bilan annuel d'activité présenté à la Commune de Saint-Denis par l'A.D.P.E.

Fait à Saint-Denis, le

**Le VICE-PRESIDENT DELEGUE  
DE L'A.D.P.E.  
DOMINIQUE RIVIERE**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE  
DE SAINT DENIS  
MICHEL TAMAYA**



Vu par le Conseil Municipal  
en séance du 25 FEV. 1995

ANNEXE AU RAPPORT N° 95/1-27



LE MAIRE

M. TAMAYA

**Pièces Jointes :**

Liste des matériels et mobiliers communaux mis à disposition de l'A.D.P.E.

**INVENTAIRE DU MATERIEL  
SALLES DE RECEPTION DU HALL C  
PARC DES EXPOSITIONS DE SAINT-DENIS**

**MATERIEL OFFICE**

DESIGNATION	NOMBRE	VALEUR H.T.
<p><b>* <u>LAVE-VAISSELLE</u></b>            Marque : LAMBER            Modèle : F 85</p> <p>Avec            -&gt; <i>Paniers assiettes</i>            -&gt; <i>Panier à fond plat</i>            -&gt; <i>Godets à couverts</i>            -&gt; <i>Paniers verres</i>            -&gt; <i>Paniers plateaux</i>            -&gt; <i>Godets pour couverts</i></p>	<p>1</p> <p>2 1 2 2 2 14</p>	<p>11 360,74 F</p>
<p><b>* <u>TABLE INOX</u></b>            Marque : TOURNUS            Dim : 1200 x 700 x 900 mm</p> <p>Avec            -&gt; <i>Etagère basse</i></p>	<p>2</p> <p>1</p>	<p>3 864,00 F</p> <p>425,00 F</p>
<p><b>* <u>ARMOIRE FROIDE POSITIVE</u></b>  <b><u>VENTILEE</u></b>            Marque : ANGELO PO                      Capacité : 1350 l            Modèle : SP 135</p> <p>Avec <i>Clayettes</i></p>	<p>1</p> <p>3</p>	<p>16 882,00 F</p>
<p><b>* <u>ARMOIRE FROIDE POSITIVE</u></b>  <b><u>VENTILEE</u></b>            Marque : ANGELO PO                      Capacité : 650 l            Modèle : SP 65</p> <p>Avec <i>Clayettes</i></p>	<p>1</p> <p>3</p>	<p>11 215,00 F</p>
<p><b>* <u>CONTENEUR CHAUFFANT INOX</u></b>            Capacité : 60 l            Marque : TOURNUS</p>	<p>3</p>	<p>16 692,00 F</p>

DESIGNATION	NOMBRE	NOMBRE
* <u>CADRE A 8 GLISSIERES</u>	3	2 409,00 F
* <u>CHARIOT INOX</u> Marque : GUYON - 3 étagères - sur roulettes	1	4 133,00 F
* <u>PLONGE 1 BAC/1 EGOUTTOIR</u> Marque : TOURNUS Dim bac : 600 x 500 x 320 mm Dim plonge : 1400 x 700 x 900 mm	2	8 068,00 F
* <u>TABLE DE TRAVAIL</u> Marque : TOURNUS Dim : 1600 x 700 x 900 mm  Avec -> <i>Etagère basse</i>	1	3 021,00 F
* <u>BAC INOX GN 1/1</u> Marque : GOURGEAT  Avec -> <i>Anses + couvercles étanches</i>	12	4 757,40 F
* <u>MACHINE A GLACONS 12KG</u> Marque : FOSTER Modèle : Fam 15	1	8 800,00 F

**VAISSELLE**

DESIGNATION	NOMBRE	VALEUR HT
- Assiettes plates	250	1 625,00 F
- Verres à eau	250	970,00 F
- Couteaux de table	250	937,50 F
- Fourchettes	250	1 177,50 F
- Cuillères à café	250	287,50 F
- Cuillères à soupe	100	395,00 F
- Tables	63	116 000,00 F
- Chaises	250	41 860,00 F